

VOIX

26, rue de Montholon, Paris-9°
MENSUEL - NOV. 1958
(Nouvelle Série) N° 63 - 15 fr.

ORGANE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SYNDICATS
DE LA MÉTALLURGIE C. F. T. C.

des MÉTAUX

Edition Spéciale de SYNDICALISME organe de la C.F.T.C.

Contre l'attentisme patronal et gouvernemental

LES MÉTALLOS AGISSENT

A PRES l'expérience tentée avec les bouchers, le ministre des Finances vient de décider de rendre la liberté des prix pour les fruits et légumes. Cette expérience permettra-t-elle d'établir une véritable concurrence et de réaliser une baisse effective des prix concernant les denrées de première nécessité ?

Nous le souhaitons, mais trop de précédents dans ce domaine nous incitent à être prudents et à juger... sur les résultats !

Le pouvoir d'achat vient d'ailleurs « d'en prendre un coup » et, une fois de plus, les prix ont progressé plus vite que les salaires.

POUVOIR D'ACHAT EN BAISSÉ DE 6,2 %

En effet, de juillet 1957 à juillet 1958, l'indice général des salaires est passé de 111,4 à 126,5, ce qui correspond à une augmentation de 13,50 % (les salaires de la Métallurgie ont progressé moins vite puisque la moyenne générale d'augmentation pour les industries métallurgiques n'a atteint que 12,4 %).

Mais, pendant le même temps, les budgets types des organisations syndicales et celui de l'Institut d'Observation Economique chiffreraient les besoins à un coût supé-

rieur de 18,6 %. Il faut préciser, à ce sujet, que les prix alimentaires ont progressé de 19,6 % (par rapport à la moyenne de l'année 1957) jusqu'en juillet 1958 malgré la baisse saisonnière. Or, ces prix interviennent davantage dans les budgets des familles aux ressources modestes qui doivent consacrer la plus grosse part de ces ressources à l'alimentation.

Pour les travailleurs de la métallurgie la diminution du pouvoir d'achat peut être évaluée à 6,2 % au moins à fin juillet 1958 (18,6 % augmentation du coût des besoins moins 12,4 % augmentation moyenne des salaires de la métallurgie).

Depuis cette date, la poussée des prix n'a-t-elle pas encore « grignoté » davantage le pouvoir d'achat ? Il y a lieu de souligner aussi « l'écrasement » encore plus grand pour les travailleurs chargés de famille puisque les prestations familiales, très en retard sur l'évolution des salaires, n'ont été augmentées que de 5 % en janvier 1958 et se trouvent pratiquement « gelées ».

LA STABILITÉ DE L'EMPLOI COMPROMISE

Cette régression du pouvoir d'achat coïncide avec un ralentissement de l'expansion économique qui entraîne, dans certaines branches, le chômage ou des licenciements.

L'indice de la production industrielle a reculé de 168 (mai 1958) à 163 au mois de juin (1), soit une diminution de 2,9 % sur le mois précédent. Parmi les secteurs les plus imprégnés, l'électricité, le gaz et le pétrole ont progressé tan-

dis que le bâtiment et les travaux publics, la transformation des métaux ont reculé (baisse de 2,7 % pour la Métallurgie de mai à juin 1958) le ralentissement se prolongeant dans la Métallurgie.

Cependant, par rapport au mois de juin 1957, la progression reste pour le moment de 6,50 % pour l'ensemble de la production industrielle. Mais le fléchissement de fin d'année abaissera encore ce chiffre qui, selon certaines prévisions, devrait se situer seulement à 3 % au-dessus de celui de l'an dernier. (En 1954, la production industrielle, sans le bâtiment, avait progressé de 9,2 %, en 1955 : + 9,8 % ; en 1956 : + 10,5 %).

La stabilité de l'emploi, qui s'était maintenue jusqu'aux vacances, est donc actuellement compromise et le fait est particulièrement sensible dans la métallurgie où les licenciements se multiplient !

Plusieurs causes sont intervenues dans cette situation : répercussions de la crise aux Etats-Unis qui se font sentir avec retard et incertitude sur le plan international. Sur le plan intérieur, la période d'attente sur le plan politique a freiné les initiatives. La baisse sensible du pouvoir d'achat, les taxes sur les « articles de luxe » (qui ont eu des répercussions dans le domaine des appareils électroménagers et sur les cycles à moteur), la réduction des crédits budgétaires et des investissements d'équipement, l'absence de programme à long terme ont également influé sur la situation économique.

Ajoutons à cela l'attitude d'un patronat qui, dans certains cas, n'hésite pas à provoquer lui-même une réduction de l'activité des entreprises de certaines régions pour en favoriser d'autres.

Dans ce tableau, la guerre d'Algérie « pèse » de plus en plus lourdement par les dépenses improductives qu'elle provoque et qu'elle accroît, de même que par le climat incertain qui existe.

QUI VA SUPPORTER LES SACRIFICES ?

Ainsi, comme le soulignait le rapport de la Commission des Comptes de la Nation publié avant les événements du 13 mai : à moins d'une réduction importante des charges civiles et militaires, le choix entre les restrictions de consommation et le chômage ne pourra plus être éludé.

Ce qui pose le problème des exportations, insuffisantes pour couvrir ce que la France doit acheter à l'étranger. L'emprunt 1958, en ramenant de l'argent frais (avec l'aide d'une véritable prime pour les camoufleurs de capitaux) a permis à la trésorerie nationale de « souffler ». Mais ceci n'est qu'un répit et les vrais problèmes restent à résoudre pour rééquilibrer l'économie du pays.

Voilà qui fixe aisément la ligne de notre action.

(Suite à la page 9)

INDÉPENDANCE :

OUI

INDIFFÉRENCE :

JAMAIS

L E syndicalisme est un effort constant et difficile. Il comporte plus de labeur méconnu que des heures exaltantes.

L'action des militants, l'effort des travailleurs guidés par le Mouvement syndical ont permis d'améliorer constamment les conditions de vie des masses laborieuses. On a beaucoup parlé de faillite ces temps derniers... Ce que personne ne conteste, c'est que le syndicalisme et la C.F.T.C. en particulier peuvent présenter un bilan positif. Depuis la libération, agissant sur le patronat, sur la politique, il fut le promoteur et le maître d'œuvre des grandes réalisations sociales (Sécurité sociale, Allocations familiales, régimes de retraites complémentaires, etc.). C'est à son effort que l'on doit la troisième semaine de congé, le paiement des jours fé-

par

Eugène DESCAMPS

secrétaire général
de la Fédération

riés... et les multiples réalisations obtenues dans nos entreprises.

Mais il faut le dire, le redire, l'action syndicale, l'existence même du syndicalisme est liée à certaines conditions.

En tout premier lieu, il a besoin de vivre dans un climat de liberté. Sans liberté, pas de syndicalisme valable... mais des organisations domestiquées... Nous savons ce qui existe en Espagne et dans les démocraties populaires !

Certains adhérents se sont inquiétés de nos prises de position de ces mois derniers. « Vous faites de la politique, nous ont dit certains. Ce n'est pas de votre responsabilité ! »

Expliquons-nous. Quelle est notre responsabilité ? Promouvoir des conditions de vie meilleures pour la classe ouvrière, obtenir la réalisation d'une démocratie réelle au plan économique et social, ce qui exige une démocratie politique.

Une équipe de direction syndicale responsable doit dire aux travailleurs ce qu'elle constate et craint... Elle n'a pas le droit d'escamoter la vérité. Nous avons exprimé nos inquiétudes devant le nouveau projet de Constitution et ce qui l'entourait... Nous avons dit que nous attendions les mesures indispensables et urgentes pour résoudre les difficultés majeures de notre pays (logement, coût de la vie, conflit algérien, etc.).

Il serait facile de suivre le courant, de se taire ; nous n'en avons pas le droit.

On intoxique la classe ouvrière par tous les moyens (presse, radio, etc.). On cache les réali-

(Suite à la page 9)

VOUS LIREZ :

NOTRE PAGE CENTRALE : Deux aspects de notre action : plein emploi et pouvoir d'achat ;

- Deux importantes résolutions du Bureau fédéral ;
- Métallos à l'action ;
- Vitalité de la C.F.T.C. Métaux.

EN PAGE 8 :

- Le Salon et les travailleurs de l'automobile.

Il faut lutter pour la défense du pouvoir d'achat





Le Congrès du personnel hospitalier C.F.T.C. s'est tenu à Bierville.

LA VIE DE NOS ORGANISATIONS

20^{me} CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES MINEURS C.F.T.C.

LE 20^{me} congrès national de la Fédération des mineurs C.F.T.C. a été une puissante manifestation de vitalité d'un mouvement dont la jeunesse permet tous les espoirs.

350 délégués de toutes les mines de toutes substances ont siégé du 10 au 15 septembre à Aix-en-Provence. Ils ont réaffirmé leur volonté d'obtenir l'humanisation de la mine, la réduction de la durée du travail, la retraite complémentaire et le renforcement de leur organisation par une efficacité toujours plus grande au service de la classe ouvrière dans les mines.

De l'importante résolution générale, nous ne pouvons, faute de place, qu'extraire les passages suivants :

« Le XX^e congrès de la Fédération des mineurs C.F.T.C., réuni à Aix-en-Provence du 11 au 15 septembre 1958,

« — Constate que depuis deux ans la situation générale a sensiblement évolué et qu'après une période d'intense activité économique, des indices sérieux laissent craindre un ralentissement.

« Sachant que les travailleurs des mines sont souvent les plus durement touchés en cas de crise, le Congrès demande que tout soit mis en œuvre par les responsables de l'économie et par le gouvernement pour prévenir une ré-

cession qui serait un scandale alors que tant de besoins restent à satisfaire dans tous les domaines.

« Au moment où de nouvelles institutions sont mises sur pied, le Congrès réclame avec force que les travailleurs puissent y faire entendre leur voix et jouer dans le pouvoir économique un rôle à la mesure de la place essentielle qu'ils occupent dans la vie de la nation.

« Conscient du trouble profond que vient de traverser le pays, le Congrès souhaite que des institutions stables et démocratiques garantissent aux travailleurs leur liberté d'association, d'expression et d'action.

« Il affirme qu'un des premiers devoirs du nouveau gouvernement, quel qu'il soit, sera de se pencher aussitôt sur les graves problèmes des mineurs qui restent en suspens.

« Considérant les efforts accomplis par les travailleurs des mines et les répercussions désastreuses sur leur état de santé, le Congrès réaffirme avec force la nécessité impérieuse d'une réduction de la durée du travail dans les mines et proclame sa détermination d'aboutir au paiement d'un jour de repos supplémentaire toutes les deux semaines.

« Le Congrès constatant que la généralisation des régimes de retraite complémentaire dans l'ensemble de l'industrie rend inéluctable l'octroi à l'ensemble des ou-

vrier mineurs d'un régime analogue.

« Mandate son Bureau Fédéral pour qu'il poursuive activement l'action dans ce sens tout en procédant à une étude, permettant de dégager la formule la mieux adaptée.

« Le Congrès proteste contre la violation par le gouvernement et par les exploitants de l'article 12 du Statut du Mineur et spécialement des termes qui garantissent aux mineurs une double échelle mobile des salaires et en réclame l'application intégrale.

« Tout en affirmant que l'un de ses objectifs reste le remplacement progressif des salaires à la tâche par un salaire forfaitaire,

« le Congrès constate qu'une

des raisons majeures de la détérioration du climat social dans les Mines reste le problème de la fixation unilatérale des prix de tâche. Il demande que le personnel puisse discuter librement des salaires à la tâche compte tenu des conditions de travail existantes.

« Toujours dans le domaine de l'humanisation de la Mine et reprenant les termes de son Manifeste du congrès d'Angers, le Congrès déclare qu'une des étapes premières à atteindre est de faciliter l'établissement des contacts pour une véritable promotion humaine dans les Houillères.

« Le Congrès constate qu'aucune amélioration dans le domaine des relations humaines dans les Mines n'est intervenue.

AVEC LES MÉTALLOS NANTAIS

- Lutte pour le plein emploi de la main-d'œuvre.
- Gilbert DECLERCQ succède à Jean RAULO comme secrétaire départemental.

LE Conseil de l'Union départementale C.F.T.C. de Loire-Atlantique s'est réuni le dimanche 5 octobre 1958. Il a unanimement adressé ses remerciements les plus fraternels à son secrétaire général — Jean Raulo — pour l'action accomplie au service des travailleurs du département pendant les nombreuses années où il a exercé les fonctions de responsable de l'Union Départementale.

Après avoir procédé à l'élection de sa nouvelle commission exécutive, il a examiné en un large tour d'horizon la situation sociale de notre région.

Mis devant le fait de la vague de chômage qui sévit actuellement dans le bâtiment nantais, dans la métallurgie de Châteaubriant et de Nantes,

Le Conseil constate :

1. Que la tâche primordiale des Organisations syndicales est actuellement de mener la lutte pour le plein emploi de la main-d'œuvre, notamment en fonction des nombreux jeunes qui, soit au sortir de l'école, au sortir de l'apprentissage, soit au retour du service militaire, sont dans l'impossibilité de trouver un emploi.
2. La carence des Pouvoirs Publics, Chambres de Commerce, Conseil général, etc. qui, dans no-

tre région, n'ont développé aucun effort sérieux pour l'implantation de nouvelles usines assurant l'emploi d'une main-d'œuvre devenue chaque jour plus nombreuse dans notre département.

Le Conseil de l'Union Départementale, rappelant ses positions antérieures, estime nécessaire que le niveau de vie de juillet 1957 soit retrouvé par l'augmentation des salaires, des prestations familiales et par un retour à un horaire normal de travail, dans l'attente d'une réduction des horaires sans diminution de salaire.

A l'issue du Conseil de l'Union départementale de la C.F.T.C. une réunion amicale à laquelle avaient été conviés les délégués de tous les syndicats de Loire-Atlantique et qui réunissait quelque 200 personnes se tint dans la salle des Congrès.

Ayant rendu l'hommage qui se devait à Jean Raulo, qui fut pendant quelque 20 ans et avec quel dévouement responsable départemental de la C.F.T.C., il tint à y associer et à remercier la famille de celui-ci, de tous les sacrifices qu'elle avait dû faire.

Avec Gilbert Declercq, qui lui succède, c'est une nouvelle équipe qui prend en charge l'Union départementale.

PIE XII

LE PAPE DU XX^e SIÈCLE

VOILA peu d'années encore se trouvait, en Anjou, un prêtre fort âgé, Mgr Dufresne, qui, ayant longtemps résidé et enseigné à Rome, avait été l'un des professeurs du jeune abbé Eugène Pacelli. Excellent humaniste, il avait accentué, chez celui-ci, le goût de la culture française et, en particulier, éveillé son admiration pour l'école de spiritualité qui marqua notre XVII^e siècle, avec, peut-être,

par Gaston TESSIER
Président de la C.I.S.C.

une note plus spéciale d'estime pour la pensée et la langue de Bossuet. La carrière diplomatique de Mgr Pacelli devant, par la suite, s'écouler principalement en Allemagne, S.S. Pie XII avait été préparé, d'une façon providentielle, à la compréhension des affrontements, des déchirements, des rapprochements dont allait sortir, enfin, une ébauche d'organisation européenne.

La première fois que nous le rencontrâmes, en 1929, Jules Zirnheld et moi, il venait justement de terminer sa nomenclature à Munich et Berlin pour recevoir bientôt la pourpre et succéder, comme secrétaire d'Etat de S.S. Pie XI, au cardinal Gasparri. Nous fûmes frappés, dès lors, non seulement par l'élévation de son esprit et l'ampleur de ses vues, mais par sa connaissance précise des besoins et des souffrances des masses laborieuses, par la volonté, aussi, de contribuer à un réel mieux-être social.

Quand nous conduisîmes à Rome, en septembre 1938, quelques centaines de travailleurs français, ce fut le cardinal Pacelli qui prépara l'inoubliable accueil de Pie XI, manifesté par un discours de cinquante minutes sur l'œuvre accomplie en France, pendant un demi-siècle, par le syndicalisme chrétien. Lorsqu'il eut été investi, à son tour, du suprême Pontificat, Pie XII continua de nous témoigner la même sollicitude : depuis l'audience, d'une longueur inusitée, qu'il accorda, certain jour, à Auguste Cool, à Joseph Serrans et à moi-même, jusqu'à la réception qu'il fit, il y a quelques mois, aux représentants de la C.I.A.S.C. (1), jusqu'à tels passages de récents discours par lesquels il soulignait l'extension de la C.I.S.C. en Afrique noire et au Vietnam.

Sur la plus haute plateforme de l'Empire State Building, à New-York, une plaque mentionne que le cardinal Pacelli, secrétaire d'Etat de Pie XI, est monté là, au cours du voyage qu'il fit pour rencontrer le président Roosevelt et le vice-président Truman. Le Vatican est un observatoire permanent de moindre altitude physique, mais d'une autre ampleur de regard. Aussi la morale chrétienne, élément essentiel de civilisation et de progrès, n'a-t-elle point d'expression plus haute ni plus exacte que celle qui est donnée, au cours des âges, et surtout dans les périodes de crise, par l'Eglise catholique. Pie XII, personnellement austère, pieux, mystique, a su être attentif aux périls et aux soucis du monde moderne ; il a constamment rappelé, face aux problèmes actuels les plus divers, pendant la guerre et dans la paix, les exigences du Droit naturel. Selon une tradition dont il se considérait comme le dépositaire et l'interprète, il a redit que la concorde pouvait et devait s'établir, dans la famille humaine, par des voies de justice et de charité. Apôtre de l'entente sociale et internationale, il voulait que fût ainsi amélioré le sort des humbles : ceux-ci garderont sa mémoire et reliront ses enseignements.

(1) Confédération latino-américaine des syndicalistes chrétiens.

Syndicalisme

C.F.T.C.

Redaction Administration
26, rue de Montholon, Paris (9^e)
Tel. : TRU 91-03
C.C.P. : PARIS 283-24

PUBLICITE

« Publicat » A. Lecomte
24, bd Poissonnière, Paris (9^e)
Tel TAITBOUT 64-11

ABONNEMENTS

700 francs par an
Cet abonnement comprend :
l'hebdomadaire « Syndicalisme »
un magazine mensuel de 12 pages

Le directeur : Maurice BOULADOUX

IMPRIMERIE SPECIALE
DE « SYNDICALISME »
5, rue du Cornet, Le Mans
Travail exécuté par des syndiqués

REMERCIEMENTS

LA famille de notre
regretté camarade
Georges TORCQ,
très touchée des nombreux
témoignages de sympathie
et de condoléances reçus à
l'occasion du décès de notre
président d'honneur, et
désolée de ne pouvoir répondre
à chacun, nous
charge d'être son interprète
pour dire à tous ses
bien vifs remerciements.



CHEMINOTS:

Crédits jugés insuffisants

A l'issue de la réunion de la Commission mixte de la S.N.C.F. du 11 octobre qui a mis au point la répartition des 7 milliards 200 millions affectés par le Gouvernement à la prime de productivité des cheminots, l'ensemble des organisations syndicales a publié un communiqué dans lequel elles déclarent :

« 1^o Les Organisations syndicales prennent acte du crédit mis à la disposition par le Gouvernement et s'élèvent contre son insuffisance eu égard à leurs propositions initiales ;

« 2^o Les Organisations syndicales ne peuvent admettre que le minimum de pension ne soit pas porté de 90 à 100 % et que, par ailleurs, le rapport pension-salaire se trouve à nouveau dégradé, contrairement à l'avis unanime de la Commission ;

« 3^o Elles estiment, en outre, que le problème salaires-retraites reste entier et que la discussion doit s'ouvrir sans délai à la Commission pour élaborer un programme d'ensemble de remise en ordre général des salaires-retraites ;

« 4^o Les Organisations syndicales protestent contre la procédure employée par le Gouvernement à l'égard de la Commission. »

SIGNES AVANT-COUREURS DE CRISE ?

DEVANT certaines maladies, il est parfois difficile de faire un diagnostic précis. Mais il y a des signes indicatifs qui disent : quelque chose ne tourne plus rond.

Dirigeants politiques, patrons, économistes, syndicalistes constatent tous certains signes d'une maladie de notre économie, maladie qui peut dégénérer en crise plus ou moins grave.

Sans vouloir entrer dans le détail des causes et des répercussions possibles de la maladie, voici quelques-uns des signes révélateurs :

Fléchissement de la production

La production a marqué un sommet en mai et baisse régulièrement depuis.

Elle a atteint (par rapport à l'an dernier) :

10,5 % en moyenne pendant les quatre premiers mois de 1958.

8,5 % en moyenne durant les six premiers mois.

6,5 % en moyenne en mai et juin.

5,7 % en juillet.

4 % en août.

4,5 % en septembre (d'après les prévisions actuelles, l'indice se situerait aux environs de 165 au lieu de 159 en septembre 1957).

Diminution des heures de travail Menace de chômage

Nous avons déjà fait état de licenciements importants dans certaines entreprises. Cet état de choses continue.

Mais ce qui est plus grave, c'est qu'on observe, d'une part, une augmentation de 50 % des offres d'emplois non satisfaites depuis un an et que, d'autre part, le nombre des ouvriers faisant actuellement moins de 40 heures s'accroît de semaine en semaine : aujourd'hui, on a dénombré près de 160 000 ouvriers faisant moins de

40 heures contre 80 000 en mai dernier.

Le chômage, en France, quoique insignifiant jusqu'à présent, a augmenté de 11 % de septembre 1957 à septembre 1958.

Les secteurs qui baissent ou ne bougent plus

De nombreux secteurs voient diminuer leur production : textiles, cuir, électricité, gaz, corps gras, caoutchouc, appareils électro-ménagers, motocycles, aéronautique, construction navale, etc. Il y a une stagnation inquiétante en début de saison.

Diminution du pouvoir d'achat des travailleurs

Personne, en France, ne semble plus vouloir contester cette baisse du pouvoir d'achat des travailleurs et des familles ouvrières. « Les Echos », journal de chefs d'entreprises et d'hommes d'affaires, constatent :

Dans l'ensemble, on peut résumer la situation en disant que des milliers d'ouvriers ont été affectés par des licenciements, mais que la plupart d'entre eux ont retrouvé assez facilement un emploi.

Mais des dizaines de milliers de travailleurs dont la semaine de travail a été ramenée à 40 ou même 32 heures, voient sou-

vent leur pouvoir d'achat s'abaisser de 30 à 50 %.

Il y a baisse du pouvoir d'achat sensible non seulement pour ces familles touchées par la réduction des heures de travail, mais aussi et avant tout par l'augmentation constante du coût de la vie.

Quand il manque 10 000 fr. par mois

C'est ainsi qu'il est frappant de constater que le budget-type d'une famille composée de deux adultes et de deux enfants de moins de 10 ans (budget de l'U.N.A.F.) atteint, pour la région parisienne, 85 820 fr. du 1^{er} septembre dernier contre 75 501 fr. fin août de l'année dernière. Ce qui fait une différence de 10 000 fr. par mois. Ces constatations sont confirmées également par le budget-type de la C.F.T.C. : indice 211,6 en septembre 1958 contre 180,6 en septembre 1957.

Et notons qu'il s'agit ici de budgets minima incompressibles !

Lorsque, dans une famille, le budget est déjà incompressible et que le coût de la vie y augmente de près de 150 000 fr. par an, que se passe-t-il ? On est forcé de dépenser moins dans tous les secteurs. Quand on dépense moins, on achète moins ; quand on achète moins, le commerce et l'industrie vendent moins ; quand on vend moins on travaille moins ; quand on travaille moins, on gagne moins, etc., etc.

Devant ce cycle infernal d'un nouveau genre, il ne suffit pas de dire que ce n'est pas grave, que la situation politique est bonne, que ça passera si les organisations ouvrières ne revendiquent pas trop...

Ce sont là des arguments simplistes qui risquent d'aggraver la crise qui s'annonce.

F. P.

22 MILLIONS DE TONNES DE CHARBON SUR LE CARREAU DES MINES DE LA C.E.C.A.

Un autre signe : l'accroissement constant des stocks de charbon sur le carreau des mines de la C.E.C.A. Ces stocks atteignent, au 31 août, 21 millions 400 000 tonnes ; au 7 septembre : 21 millions 750 000 tonnes ; au 14 septembre : 21 millions 980 000 tonnes ; au 21 septembre : 22 millions 177 000 tonnes.

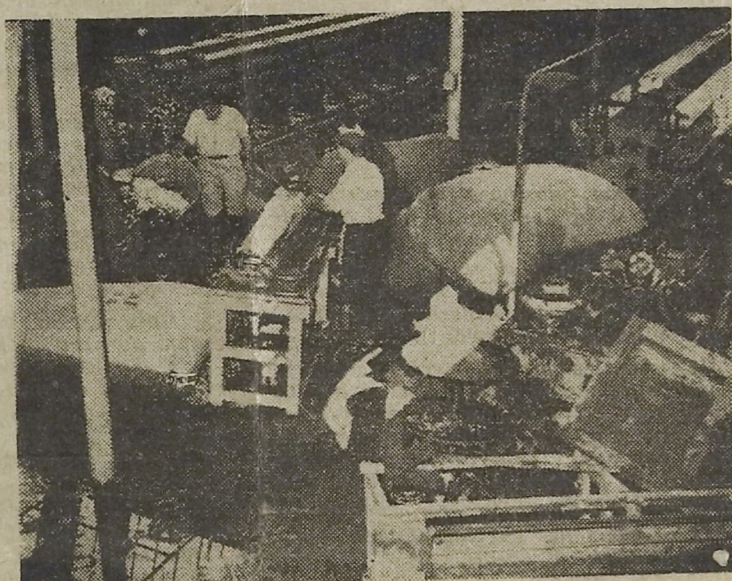
En gros, ces stocks se répartissent de la façon suivante : Allemagne : 7 millions 251 000 tonnes, dont plus de 6 millions et demi pour la Ruhr ; Sarre : 809 000 tonnes ; Belgique : 6 millions 060 000 tonnes ; France : 7 millions 242 000 tonnes ; Italie : 67 000 tonnes ; Pays-Bas : 745 000 tonnes. Pour certains pays, notamment pour la Belgique, cette situation est dramatique.

Notons que, pendant ce temps, la C.E.C.A. importe du charbon des U.S.A. (22 millions 500 000 tonnes en 1958) moins cher que le sien. Pourquoi ? Parce qu'elle est liée aux Etats-Unis par un contrat de longue durée. Par ailleurs, si le charbon américain est moins cher que le nôtre, c'est que, entre autres, la structure des mines et le gisement du charbon américain sont plus favorables que les nôtres.



L'eau et la boue ont envahi les maisons et les magasins...

UN APPEL DE LA C. F. T. C. POUR VENIR EN AIDE AUX SINISTRÉS DU GARD



...et aussi les entreprises où d'importants dégâts ont été causés.

Le département du Gard vient de connaître une terrible catastrophe, due aux inondations. A deux reprises, à 48 heures d'intervalle, les vagues d'eau atteignant deux à trois mètres de hauteur, ont dévasté la région des Cévennes et de Bagnols.

Les mots ne suffisent pas à décrire le désastre ainsi causé. Aux 35 morts, victimes des inondations, nous devons ajouter des milliers de sinistrés qui ont tout perdu. Des familles ouvrières qui, par le dur labeur avaient équipé leur maison, se trouvent aujourd'hui dans la plus grande misère.

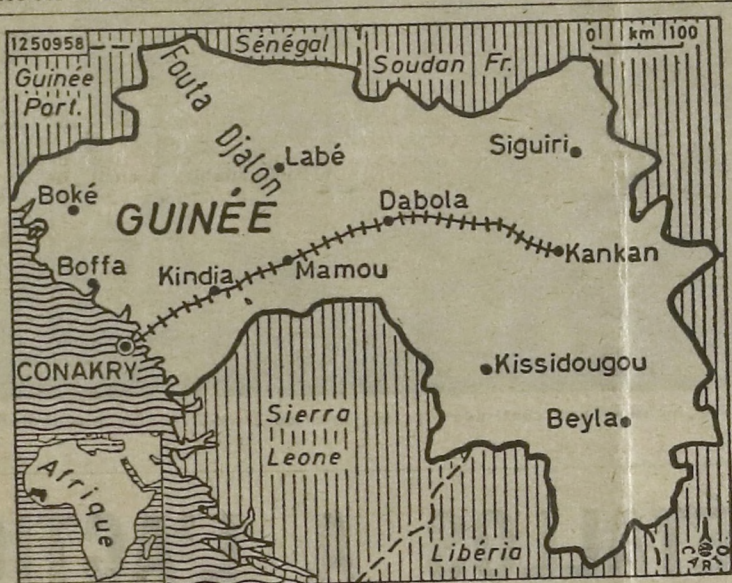
A Sommières, Moussac, Saint-Jean-du-Gard, quatre entreprises groupant 1 000 salariés, se trouvent totalement anéanties, d'autres comme à Sumène, Sauve, Bagnols, ainsi que de petites entreprises du bassin minier, ont eu d'importants dégâts.

Deux mille travailleurs ont, de ce fait, perdu provisoirement ou totalement leur emploi.

Les cultures sont anéanties sur le tiers du département.

Triste bilan, devant lequel l'Union départementale C.F.T.C. a lancé à tous ses militants un appel à la solidarité. Dans les entreprises, les ateliers, les bureaux, c'est un magnifique élan de solidarité. A travers la France, les colis arrivent de toute part, mais cet élan, ne sera jamais assez grand pour combler les misères ainsi créées.

Que ceux qui veulent participer à cette solidarité et aider nos camarades de travail, adressent leur participation à Mlle Henriette Blanc, trésorière de l'U.D., C.F.T.C., 22 bis, rue Colbert, à Nîmes. C.C.P. 109.04 Montpellier.



Un nouvel État indépendant :

LA GUINÉE

La Guinée, indépendante depuis mardi 30 septembre 1958 à minuit, a une superficie de 250 000 km², ce qui revient à la moitié environ de celle de la France métropolitaine. D'après l'estimation de 1957, la Guinée compte 2,5 millions d'habitants. La majeure partie de la population est islamisée, bien qu'un demi-million soit resté animiste.

La Guinée possède, grâce à la diversité de ses climats et de son sol, une grande variété de produits. Les produits des cultures indigènes qui font l'objet d'un commerce d'exportation sont entre autres les amandes, le caoutchouc, les noix de cola et le miel.

Des cultures industrielles, surtout celles de la banane, du café et du tabac sont importantes.

L'élevage constitue une des ressources les plus importantes du pays. Seule la région côtière, par suite de son climat tropical, humide, possède peu d'animaux. Le recensement de 1956 du cheptel accuse les chiffres suivants : bovins, 1 337 000, ovins, 350 000, caprins, 350 000, équidés, 2 000.

Quant à la production minière, les richesses du sous-sol n'ont pas encore été inventoriées d'une façon précise. L'or se trouve surtout dans le nord-est (Siguiri) et la production annuelle s'élève à environ 200 kg. Le diamant est ex-

pluîté dans le sud, près de la frontière libérienne (production en 1956, 256 000 carats). La bauxite est connue principalement aux îles de Los (près de Conakry) et dans les cercles de Boké et de Kindia (production en 1956, 454 000 tonnes). Des minerais de fer se rencontrent un peu partout.

Les principaux produits d'importation étaient en 1956 : textiles (3 240 tonnes), matériaux de construction, machines, carburants, tandis que l'exportation comprenait entre autres les bananes (91 000 tonnes), le café et l'aluminium.

La Guinée compte une seule voie ferrée d'une longueur de 662 km., reliant Conakry à Kankan ; elle constitue en quelque sorte l'épine dorsale du pays qu'elle traverse presque entièrement. Le trajet s'effectue en 24 heures.

Le seul port fréquenté par les long-courriers est Conakry. Ce port est muni d'un quai en maçonnerie de 300 mètres de long permettant l'accostage des navires.

Comme le montre notre carte, la Guinée est la voisine au nord-ouest de la « Guinée Portugaise », au nord du Sénégal et du Soudan français, à l'est du Soudan français et de la Côte d'Ivoire et au sud de l'Etat indépendant Libéria et de la colonie britannique Sierra Leone.

A TRAVERS L'EUROPE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Les premières mesures de réduction des droits de douane et d'élargissement des contingents entreront en application le 1^{er} janvier

Le 1^{er} janvier prochain, un an exactement après la mise en vigueur du Marché Commun, les premières mesures de réduction des droits de douane et d'élargissement des contingents dans la communauté seront mises en application. Ainsi sera franchi le premier pas concret et réel vers la fusion des marchés de nos six pays.

Bornons-nous à préciser, aujourd'hui qu'à partir du 1^{er} janvier prochain, d'une part, les Etats membres mettront en vigueur entre eux, et sur chaque produit, un droit de douane égal au droit de base appliqué le

1^{er} janvier 1957 diminué de 10 %. D'autre part, les contingents bilatéraux existant entre les pays membres seront transformés en contingents globaux accessibles, sans discrimination, à tous les autres pays membres et l'ensemble de ces contingents globaux sera augmenté de manière à réaliser un accroissement d'au moins 20 % de la valeur totale et d'au moins 10 % par produit, étant entendu que ces contingents doivent être supérieurs à 3 % de la production nationale pour chaque produit donné.

Ces mesures nécessitent un certain nombre de décisions que prendra le Conseil de la Communauté sur proposition de l'exécutif du Marché Commun. Celui-ci devra donc, dans les semaines qui viennent, trouver des solutions aux problèmes soulevés notamment par les abaissements douaniers déjà effectués par certains navs pour des rai-

sons d'ordre conjoncturel et d'économie intérieure depuis le 1^{er} janvier dernier et par les droits de douane à caractère fiscal qui peuvent être maintenus dans certaines conditions très nettement définies par le traité.

Le 15.000^e logement construit grâce à la C.E.C.A.

La Haute Autorité annonce que, dans le cadre des programmes de construction de logements ouvriers élaborés avec son aide financière dans les six pays membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, la construction du 15 000^e logement ouvrier vient d'être achevée.

Deux aspects de notre action : Plein emploi et pouvoir d'achat

CONTRE LES LICENCIEMENTS

LES conséquences d'une politique économique imprévoyante et égoïste atteignent les travailleurs jusque dans leur gogne-pain : la vague des licenciements, des réductions d'horaires, a commencé de déferler et le chômage, tant redouté, a grandi de façon inquiétante. Dans la métallurgie, les diverses branches professionnelles sont touchées :

Dans l'Appareillage Electro-Ménager, les ventes ont beaucoup diminué. Comme les ventes d'appareils ménagers concernent pour 60,5 % une clientèle de milieu populaire, l'augmentation des taxes, qui a frappé les prix de vente de ces appareils a eu des répercussions très sensibles sur la vente et sur la production.

Aux Etablissements Hoover (Le Havre) le tiers du personnel est licencié. A la Thomson (Nevers) 272 licenciements ont eu lieu et d'autres seraient envisagés ! A la Général Motors : 700 licenciements.

A Cholel, plusieurs centaines de licenciés à la Compagnie Française de Radio.

Réduction d'horaire chez Thomson-Houston (Gennevilliers-Bagneux). Perte de 100 heures de travail par 1385 personnes sur le pavé !

Les cycles et motocycles accusent également une mévente qui se traduit par une compression de main-d'œuvre à la fabrication : 600 licenciements aux scooters Vespa, ralentissement sérieux du rythme de production aux cycles Peugeot.

Licenciements envisagés chez Moto-Bécane (Saint-Quentin).

Dans l'Aéronautique, nombreux licenciements dans plusieurs usines de Nord Aviation — chez Hispano-Suiza, 600 licenciements à fin 1957. Avant les vacances 122 nouveaux licenciements ont intervenus.

La Construction Navale est également atteinte suite à l'annulation importante de commandes (pétroliers et cargos) ou à la baisse de frets La Pallice, 50 licenciements, 80 mises en chômage. Du-

bigeon (Nantes) : une centaine de chaudronniers sont licenciés ; Loire-Normandie (Nantes) : menace de 300 à 400 licenciements (secteur Coques).

La Mécanique Générale n'échappe pas au marasme : chez Brandt (Nantes) deux séries de licenciements ont été effectuées (150 à 200 au total). Chez Japy (Fresche-le-Châtel) : 70 licenciements. Fermeture de l'entreprise Fouga à Béziers : 400 travailleurs sans emploi.

Et cette liste, déjà longue, est malheureusement loin d'être complète. Une telle situation était prévisible et les syndicats ouvriers, la Fédération C.F.T.C.-Métaux en particulier, ont constamment alerté le patronat et les pouvoirs publics sur la nécessité de mesures d'ensemble et à long terme pour redresser notre situation économique.

Il est donc inadmissible que les travailleurs fassent, une fois de plus les frais de la politique à courte vue du Gouvernement et du patronat.

Comme la section C.F.T.C. de chez Brissonneau (Nantes) le déclare dans une circulaire aux adhérents : le capitalisme a montré son vrai visage.

Mais devant cette menace, qui est déjà une réalité pour un certain nombre de travailleurs, les organisations ouvrières ne sont pas restées inactives.

La C.F.T.C.-Métaux de Nantes écrit : « des contacts ont été pris avec les syndicats C.G.T. et F.O., qui ont donné leur accord pour la constitution d'un Comité Intersyndical de défense de la Métallurgie. C'est donc en commun que sera menée cette action. Dès à présent, des démarches nombreuses ont déjà été faites par les différents Comités d'Entreprises des usines intéressées.

Les Pouvoirs publics, la Chambre de Commerce, l'Inspecteur général de l'Economie pour la région Ouest, le Comité d'Expansion Economique Régional ont été alertés. La Fédération de la Métallurgie C.F.T.C. est intervenue auprès du Ministère du Travail pour demander de surseoir aux licenciements.

Des contacts ont été pris avec plusieurs Ministères et l'action se poursuit énergiquement.

De même, pour l'Entreprise Brandt des contacts et des réunions ont eu lieu à l'échelon régional. Le 10 septembre, une réunion entre Ministères intéressés se tenait, présidée par M. Trebert, inspecteur général de l'Economie pour la région de l'Ouest. De nouvelles démarches auprès des Ministères sont en cours.

Dans les autres régions et entreprises touchées par les licenciements, la C.F.T.C.-Métaux a réagi également avec rapidité. C'est ainsi qu'à Troyes, à Lebocey Machines, des débrayages ont eu lieu pour protester contre les licenciements, ce qui n'a pas plus au patron qui entend « être maître chez lui » et licencié comme bon lui semble ! Une réunion du Comité d'Entreprise a eu lieu en présence de l'Inspecteur du Travail.

Face à cette situation, la C.F.T.C.-Métaux a donc engagé une action visant à apporter une solution immédiate à un problème qui est urgent. Elle agit parallèlement pour la défense des libertés syndicales menacées par des licenciements de délégués. Elle agit pour rétablir un pouvoir d'achat diminué, condition indispensable pour une relance économique et pour le maintien du plein emploi.

Elle agit pour poursuivre l'amélioration des conventions collectives et des accords d'entreprises.

La solution au problème du plein emploi est liée à la lutte que nous menons sur les autres fronts.

C'est pourquoi la C.F.T.C.-Métaux est décidée à poursuivre et à développer son action vigoureuse. En défendant nos camarades dont le gogne-pain est menacé, c'est celui de tous que nous défendons.



Les métallos ont contribué à créer plus de bien-être. En profitent-ils ?

MÉTALLOS A L'ACTION

NANTES

Charpentes métalliques

UN comité de défense intersyndical pour le plein emploi de la main-d'œuvre dans la métallurgie nantaise, s'est constitué le mois dernier sous l'impulsion de la C.F.T.C.-Métaux de Nantes. Ce Comité regroupe les syndicats ouvriers et mensuels C.G.T., C.F.T.C., F.O. de la métallurgie nantaise.

Le Comité s'est fixé deux objectifs principaux :

1. Intervenir près des pouvoirs publics pour que soient prises toutes mesures assurant le plein emploi de la main-d'œuvre.

2. Poser à nouveau, auprès des syndicats patronaux et directions d'entreprises, une demande d'augmentation générale des salaires et appointements, de telle sorte que les salaires de juin 1957 soient augmentés d'un taux qui ne soit pas inférieur à l'augmentation du SMIG depuis cette date.

Une conférence de presse a été tenue. De multiples contacts et démarches ont eu lieu.

Les sections d'entreprise Brandt, Brissonneau, Dubigeon ont effectué des démarches auprès de la Préfecture, des parlementaires ou des Ministères.

Salaires

LA Commission exécutive Métaux-C.F.T.C. a enregistré la première réponse aux demandes de commissions paritaires pour les salaires, celle du syndicat patronal de la Navale qui soumet cette demande au comité directeur.

ROUEN. - COMMISSION PARITAIRE DE LA MÉTALLURGIE

LA Commission paritaire de la Métallurgie de Rouen s'est réunie le vendredi 19 septembre sous la présidence de M. Aubry, inspecteur du Travail.

La C.F.T.C. et les autres organisations syndicales repoussent les propositions patronales.

La délégation patronale précise que le projet remis lors de la réunion précédente constituait une proposition ferme et non une base de discussion. La délégation patronale déclare donc ne pouvoir que prendre acte des déclarations des organisations syndicales et en rendre compte à la Chambre syndicale qui fera savoir prochainement si la discussion peut être reprise.

Depuis lors, les discussions ont été engagées sur les Retraites complémentaires.

CONGRES DE L'UNION MÉTAUX FRANCHE-COMTÉ - TERRITOIRE DE BELFORT

LE deuxième Congrès de l'Union Métaux de Franche-Comté et du Territoire de Belfort aura lieu le dimanche 26 octobre 1958 à Besançon. Ce rassemblement doit être l'occasion de faire sérieusement le point sur les activités passées et de permettre de définir les tâches et les orientations de demain.

Après le Bureau Fédéral des 13 et 14 Septembre 1958

DEUX IMPORTANTES RÉSOLUTIONS

LES REVENDICATIONS PROFESSIONNELLES

LE bureau fédéral, après avoir étudié la situation actuellement faite aux chômeurs totaux ou partiels, et les projets relatifs à l'institution d'une assurance chômage ou de fonds de salaires garantis, rappelle la position prise par le Congrès de Dunkerque en faveur de l'institution du salaire mensuel garanti, ayant pour objet de maintenir la rémunération ouvrière chaque fois que l'arrêt de travail du salarié a une cause légitime :

Il fixe ainsi les principes de réalisation d'une véritable garantie en matière de chômage :

● le risque garanti doit être tant le chômage total que le chômage partiel ;

● le fonds doit être alimenté par une cotisation calculée en fonction des salaires et mise exclusivement à la charge des entreprises ;

● son montant doit être fixé compte tenu des prestations à payer aux bénéficiaires ;

● une fois atteint le montant de la réserve, la cotisation payée par l'entreprise doit être utilisée soit sur le plan de branches d'industrie, soit sur le plan régional en vue du fin-

nancement de réalisations sociales ;

● le montant des ressources garanties au chômeur tant par le régime légal institué par l'Etat que par l'allocation complémentaire doit être au moins égal au S.M.I.G. ; il doit augmenter jusqu'à 65.000 fr. pour les travailleurs gagnant avant leur mise en chômage un salaire de 100.000 fr. ou plus par mois.

● les allocations doivent être versées aux intéressés dès le premier jour du chômage et sans condition de durée ;

● les bénéficiaires des allocations versées au titre du chômage total ou partiel doivent être ceux définis par l'avis émis par le Conseil Economique, et voté par la délégation patronale, en 1952.

● la gestion administrative du régime doit être paritaire ; celle des fonds doit être confiée au Fonds national lui-même ;

● la mise en application du régime doit résulter d'un texte couvrant immédiatement tous les travailleurs.

Le bureau fédéral souhaite que la Fédération de la métallurgie participe par ses représentants aux négociations engagées avec le C.N.P.F. et mandate le secrétariat pour aboutir à la réalisation des objectifs ci-dessus définis.

POUR UN SALAIRE MENSUEL GARANTI

LA commission d'action professionnelle constituée au sein du dernier bureau fédéral élargi comprenait des représentants des régions suivantes : Moselle, Maine-et-Loire, Nord, Pas-de-Calais, Normandie, région parisienne, Saône-et-Loire et Franche-Comté.

A la suite d'un large tour d'horizon, des conclusions ont été tirées et ont ensuite été ratifiées par le bureau fédéral.

L'action doit être poursuivie et intensifiée tant sur le plan des entreprises que près des chambres pa-

Sur le droit syndical

● Pour la garantie effective et l'extension du droit syndical.

● Pour la reconnaissance officielle des sections d'entreprise et des délégués syndicaux, ceux-ci obtenant les mêmes garanties et les mêmes droits que les délégués élus.

● Pour la légalisation de la présence du délégué syndical au Comité central d'entreprise.

En matière de salaires et pouvoir d'achat

PRES DES CHAMBRES PATRONALES :

● Demande de commissions paritaires pour la discussion de nouvelles grilles de salaires.

● Demande de révision des conventions collectives en insistant en particulier sur :

— la sécurité de l'emploi par le ré-emploi et l'indemnisation des travailleurs en cas de maladie ou d'accident.

— le paiement de tous les jours fériés.

— la généralisation et l'amélioration des régimes de retraites complémentaires.

— la réglementation de l'embauche, garantissant le droit au travail pour tous, quel que soit l'âge ou la capacité professionnelle.

PRES DES DIRECTIONS D'ENTREPRISES :

— Relancer systématiquement le problème du pouvoir d'achat des salaires, en s'appuyant sur les indices prix-salaires.

— Adapter la revendication aux situations particulières d'entreprise, certaines ayant des possibilités plus larges que d'autres.

LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : SIGNE DE LA VITALITÉ DE LA C.F.T.C. - MÉTAUX

LES résultats d'élections professionnelles récentes viennent d'apporter une preuve supplémentaire de la vitalité de la C.F.T.C. dans plusieurs branches de la Métallurgie.

AUX TREFFERIES DE CHAUNY

LE vendredi 3 octobre, l'élection des délégués du personnel avait lieu aux Trefferies de Chauny.

La C.G.T., espérant un second tour et voulant faire la preuve qu'elle était seule représentative, ne présentait pas de liste au premier tour...

La preuve contraire vient d'être faite puisqu'il n'y aura pas de second tour ! Sur 834 votants la liste C.F.T.C. a obtenu 255 voix et F.O. a obtenu 298 voix.

RADIOTECHNIQUE CHARTRES

MALGRE une intense propagande d'un nouveau venu : le syndicat « indépendant » de la Radiotechnique de Chartres, la C.F.T.C. a néanmoins obtenu un tiers des voix (166) et un siège au comité d'entreprise (les indépendants ont obtenu 2 sièges et F.O. un siège).

Bien que la liste du syndicat « indépendant » comprenait des candidats qui siègent déjà sous une autre étiquette au comité d'entreprise, ce fait a dû échapper aux dirigeants de ce groupement nouveau-

né. En effet, dans les tracts distribués, ils n'hésitent pas à faire appel aux travailleurs et à leur proposer des revendications officielles (il y aurait donc des syndicats « officiels » ?...). Et, plus loin, les rédacteurs de ce tract, dont le scrupule n'a pas l'air de les étouffer, n'hésitent pas à dire que le comité d'entreprise doit reprendre son véritable rôle et, notamment, une gestion

saine des œuvres sociales ! Mais là, les « dirigeants indépendants » en ont trop dit ou pas assez : s'il y a en gestion maladroite, qu'ils s'expliquent davantage car il est malhonnête de créer une équivoque sur les membres d'un comité d'entreprise sans que cela soit étayé par des faits graves.

Quant au véritable rôle d'un comité d'entreprise, les délégués ouvriers ne demandent qu'à pouvoir l'assumer, mais ils se heurtent souvent au... mur patronal.

Malgré cela, la section C.F.T.C. continuera son action positive et constructive. Les travailleurs pourront juger à l'expérience et la section C.F.T.C. a enregistré des adhésions plus nombreuses.

Inscrivez-vous aux Sessions organisées à Bierville

PAR LA FEDERATION :

Session de prévention des accidents de travail

(9 novembre - 14 novembre)

Renseignez-vous auprès de vos Syndicats

PAR LA C.F.T.C. :

Session « initiation financière » pour trésoriers de Syndicats

(9 novembre - 15 novembre)

Session délégués du personnel

(13 décembre - 20 décembre)

En matière de formation et d'information des militants et adhérents

UNE commission a également étudié ces aspects importants de notre action syndicale lors du dernier bureau fédéral.

Elle a abordé successivement les questions relatives à la presse fédérale (Voix des Métaux, Bulletin du Militant, Circulaires aux Syndicats), à la documentation et à la formation à tous les stades de la vie syndicale.

Des décisions devront intervenir à partir d'un plan établi en fonction des conclusions de ces travaux.

UN SYNDICALISTE

AVERTI

EN VAUT DEUX

RECTIFICATIF au sujet des licenciements de la Société HOOVER

SUITE à des informations erronées, nous avons indiqué dans le numéro 62 de septembre-octobre de la « Voix des Métaux » sous la rubrique « Alerte aux licenciements dans l'Electro-ménager » que la totalité du personnel de la Société HOOVER, au Havre était licencié et que cette société avait déposé son bilan.

Cette information est inexacte et nous nous excusons de cette erreur en rétablissant la vérité des faits :

En mai dernier, l'effectif de la Maison Hoover, au Havre était de 400 personnes, 100 ouvriers et 20 employés étaient licenciés et l'horaire hebdomadaire ramené à 40 heures, à la suite du ralentissement des ventes enregistré du reste dans l'ensemble du secteur électro-ménager.

Néanmoins, malgré la diminution de sa production, la Société HOOVER poursuit toujours son activité avec un effectif réduit et la Direction espère la reprise prochaine d'une activité normale.

Il n'est donc nullement question du dépôt du bilan de la Société HOOVER, le siège social et les bureaux conservant leur activité normale.

Ce qu'il faut savoir !

Enseignement dans les établissements de rééducation d'enfants sourds - muets

Un arrêté du 26 septembre (« J. O. » du 7-10-1958) fixe, pour 1959, le programme de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude du second degré à l'enseignement dans les établissements privés de rééducation d'enfants sourds-muets.

Ce programme peut être communiqué sur demande par le Ministère de la Santé publique, 7^e bureau de la Sous-Direction de l'Entraide, 18, rue de Tilsitt, Paris (17^e).

Prêts spéciaux à la construction

Par une circulaire du 8 octobre 1958 (« J. O. » du 5), le ministre de la Construction indique qu'il n'y a plus lieu d'imposer aux constructeurs l'obligation d'obtenir, préalablement au dépôt de la demande de prêt, une décision spéciale portant approbation du projet en vue de l'obtention d'un prêt élargi.

Rappelons que le « prêt élargi » — portant sur le prix d'achat du terrain, les frais exceptionnels de fondations spéciales, de viabilité, d'espaces verts, de services communs, etc. — ne concerne que les habitations groupées comportant dix logements au moins.

La procédure d'attribution des « prêts élargis », telle que définie par la deuxième partie de la circulaire n° 52-98 du 26 juin 1952 (« J. O. » 27-6-1952) n'est donc plus en vigueur.

Assurance décès

Par une circulaire n° 86 S.S. du 17 septembre 1958 (non parue au « J. O. »), le ministre du Travail et de la Sécurité sociale indique que les organismes de Sécurité sociale sont tenus de verser les prestations décès aux ayants droit des assurés décédés d'une affection d'origine militaire.

Le ministre revient ainsi sur la position qu'il prenait antérieurement (refus des prestations, décès dans un tel cas), afin de se rallier à la jurisprudence de la Cour de Cassation. En effet, un arrêt du 26 mars 1958, D. R. S. S. Strasbourg c/ C. P. S. S. Sélestat, indique clairement que les prestations décès doivent être versées aux ayants droit de tout assuré décédé, quelle que soit la cause du décès, conformément à l'article 73 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 (art. 360, Code S.S.).

Nouvelles règles pour l'allocation-chômage pour la Seine

Un arrêté du préfet de la Seine fixe, avec effet rétroactif du 15 juillet, le plafond de ressources familiales en-deçà desquelles l'allocation de chômage peut être accordée. Il est fixé par jour à 685 fr. pour un isolé, 1230 fr. pour un ménage, 115 fr. par enfant à charge, 290 fr. par autre personne à charge.

La limite maximum des ressources de la famille est de 67.000 fr. par mois.

L'indemnité aux exploitants d'hôtels meublés qui logent des chômeurs est fixée à 35 francs pour le célibataire ou chef de famille, à 18 francs pour le conjoint et les personnes à charge.



L'Objet du Nouveau Système

Le ministre de la Construction a présenté l'Ordonnance du 25 septembre 1958, et les textes pris pour son application, comme une « mesure de simplification et de remise en ordre » du système de l'aide de l'Etat aux constructeurs par le canal des primes à la construction.

En pratique, il est apparu que plus des 3/4 des bénéficiaires des primes sollicitent également un prêt du Crédit Foncier. Dans ce cas, la prime n'était pas versée à l'intéressé mais défalquée directement par le Crédit Foncier des sommes lui restant dues ; la prime jouait donc le rôle d'une bonification d'intérêt accordée par l'Etat.

Ce système présentait certains inconvénients, telles que la non fixité du taux des crédits obtenus (moyen terme ou consolidation, fonction du taux d'escompte de la Banque de France), une absence d'aide pendant la durée des travaux (les primes n'étant versées qu'après achèvement des travaux), une irrégularité du montant des versements.

L'objet de l'Ordonnance du 25 septembre 1958 est précisément de substituer aux primes à la construction des bonifications d'intérêts pour les bénéficiaires des prêts à la construction consentis avec la garan-

1 homme bien renseigné en vaut 2

Le nouveau Régime des PRÊTS A LA CONSTRUCTION

Les PRIMES à la CONSTRUCTION (600 et 1000 fr.) seront remplacées par des bonifications d'intérêt pour les constructeurs bénéficiant des prêts spéciaux du Crédit Foncier et du Sous-Comptoir des Entrepreneurs

[Ordonnance N° 58 886. — Décret N° 58 887 et arrêté du 25 septembre 1958 (« J. O. » du 26 septembre).]

tie de l'Etat (Prêts spéciaux du Crédit Foncier et du Sous-Comptoir des Entrepreneurs) (art. 257 bis nouveau Code urbanisme et habitation, institué par l'art. premier de l'Ordonnance).

En pratique, la décision d'attribution de prime sera maintenue, ainsi que les conditions à remplir pour cette attribution, afin de permettre un contrôle technique. Mais pour tous les constructeurs qui, après avoir bénéficié de cette décision, obtiennent un prêt du Crédit Foncier, la prime sera remplacée de plein droit par une bonification d'intérêt (art. 1^{er} décembre 25-9-58).

Les primes, avec leurs caractéristiques actuelles (primes à 600 francs et à 1000 francs) subsisteront pour les constructeurs qui ne font pas appel aux prêts spéciaux.

Les avantages attendus du nouveau système sont les suivants :

— Fixité du taux d'intérêt pendant toute la durée du prêt ;

— Jeu des bonifications dès la période des travaux.

— Régularité du montant des versements.

Un décret et un arrêté du 25 septembre 1958 déterminent les conditions d'application de cette Ordonnance et, notamment, les caractéristiques et modalités d'attribution des bonifications d'intérêts.

créance à rembourser ; elle est égale à la valeur escomptée des bonifications d'intérêts qui auraient été servies par l'Etat si le remboursement n'avait pas eu lieu (art. 4 du Décret).

Dans ce cas, les bonifications non servies sont réputées égales :

— Pendant la période du prêt ou du crédit à moyen terme : à la différence entre, d'une part, le taux d'escompte de la Banque de France en vigueur lors du remboursement, majoré de 2,40 % et d'autre part, le taux effectivement appliqué au prêt ou à l'ouverture de crédit considéré ;

— Pendant la période du prêt amortissable de consolidation, à la différence entre le taux de 6,80 % et le taux effectivement appliqué au prêt considéré.

La valeur escomptée de ces bonifications est calculée sur la base d'un taux d'escompte de 6,80 % (art. 3 paragraphe 1, de l'arrêté).

Les remboursements effectués au moyen d'indemnités provenant de l'assurance vie et invalidité, contractée obligatoirement par l'emprunteur, sont considérés comme volontaires et ouvrent droit à l'allocation en capital susvisée (art. 3 paragraphe 2 de l'arrêté).

4. Contrôle, sanctions

Dans un délai de 3 ans, à compter de la décision d'accord de principe sur l'attribution des primes, les bénéficiaires des prêts assortis de bonifications sont tenus de justifier, sous peine d'exigibilité du prêt consenti, de l'obtention du certificat de conformité prévu à l'article 99 du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation. Des conditions de prorogation de ce délai seront fixées par arrêté (art. 5 du décret).

Les changements d'occupation ou d'utilisation des logements ainsi que les infractions qui entraînent la suppression ou la réduction des primes à la construction, entraînent de même l'exigibilité partielle ou totale des prêts, ainsi que la suppression ou la réduction des bonifications correspondantes.

Les bonifications indument attribuées, y compris celles afférentes à la période antérieure à l'occupation des logements, sont sujettes à répétition. Il en est de même des allocations en capital attribuées

les conditions visées au § 3 ci-dessus (art. 6 du décret).

Toutes sommes en principal, intérêts et accessoires, non payées lorsqu'elles sont exigibles, produisent des intérêts calculés aux taux maxima fixés par les articles 3 et 5 de l'arrêté du 28 septembre 1950 modifié (soit actuellement 6,40 % pour le moyen terme et 6,80 % pour le long terme), affectés d'une majoration de 3 % au maximum (art. 4 de l'arrêté).

5. Entrée en vigueur

Les dispositions visées ci-dessus sont applicables aux opérations qui feront l'objet d'une décision provisoire d'octroi de primes à la construction postérieure au 31 décembre 1958.

Il n'y a donc rien de changé au système des primes à la construction jusqu'à cette date et même à partir de ce moment, rappelons que toutes les opérations qui ne feront pas appel aux prêts du Crédit Foncier ou du Sous-Comptoir des Entrepreneurs pourront cependant continuer à bénéficier des primes à la construction selon l'ancien système.

(« Liaisons Sociales »)

EN BREF !

Ce qu'il faut savoir :

Constitution

La Constitution adoptée par le référendum du 28 septembre 1958 est publiée au « J. O. » du 5 octobre 1958 ; elle entre en vigueur à compter de cette date. Au même « J. O. », on trouvera la proclamation des résultats des votes émis le 28 septembre (détail par département ou territoire).

Ce numéro du « J. O. » est en vente au prix de 20 francs à la direction des « J. O. », 31, quai Voltaire, Paris (7^e), C. C. P. 9063-13, Paris.

Jeunesse et Sports

Par décret n° 58-912, du 27 septembre 1958 (« J. O. », 5-10-58), il est créé, au Ministère de l'Education nationale, un « haut commissariat à la Jeunesse et aux Sports ».

Ce haut commissariat se substitue à la direction générale de la Jeunesse et des Sports. Il relève directement du ministre de l'Education nationale.

Le haut commissaire est à la disposition du président du Conseil pour tout ce qui concerne l'impulsion et la coordination de l'action gouvernementale relativement à la jeunesse de France et d'outre-mer.

M. Maurice Herzog est nommé haut commissaire à la Jeunesse et aux Sports, par décret de même date, paru au même « J. O. ».

Après l'augmentation du lait... le sucre augmentera de 8 fr. par kilo

LA MAJORATION du prix de la betterave décidée jeudi (6209 francs au lieu de 5400 en 1957) entraînera une hausse de 7 francs par kilo de sucre. Les marges des raffineries et des distilleries venant s'ajouter, à raison de un franc par kilo, c'est, en définitive, à 8 francs que se chiffrera l'augmentation totale du prix du sucre.

Cette hausse sera applicable dès que paraîtra au « Journal Officiel » l'arrêté relatif au nouveau prix de la betterave.

Modalités d'applications

1. Montant des bonifications

Les bonifications d'intérêts sont calculées de telle sorte qu'elles ont pour effet de ramener le taux des prêts garantis par l'Etat à : 2,75 % pour la construction de logements économiques et familiaux ;

3,75 % dans tous les autres cas (art. 2 du Décret, art. 2 de l'Arrêté).

2. Durée des bonifications

Les bonifications sont attribuées pour toute la durée des prêts (Ordonn. art. premier, instituant un art. 257 bis nouveau, premier alinéa « in fine »).

Lorsque le prêt, consenti pour une durée n'excédant pas cinq ans, n'est pas consolidable, l'emprunteur béné-

ficie des bonifications pendant la durée du prêt, et pendant 15 ans à compter de la date d'expiration de celui-ci, des primes à la construction dans les conditions normales. (art. 3 du Décret).

En cas de mutation de la propriété des locaux ayant donné lieu à l'attribution d'un prêt assorti de bonifications, le bénéfice de celles-ci est maintenu, en principe, au profit du ou des nouveaux propriétaires (art. 7 du Décret).

3. Remboursement anticipé volontaire

En cas de remboursement anticipé volontaire, total ou partiel, d'un prêt à moyen terme consolidable ou d'un prêt à long terme, une allocation en capital est attribuée à l'emprunteur en déduction de la

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES DE L'U. N. I. R. S.

- Majoration de 10 % des allocations
- L'extension du Régime se poursuit

L'Union Nationale des Institutions de Retraites des Salariés, 45, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris (IX^e), a porté de 16 à 17,60, la valeur du point de retraite à compter du 1^{er} octobre 1958. Il en résulte une majoration de 10 % des allocations à servir au titre du quatrième trimestre de 1958 et des trimestres ultérieurs.

Plusieurs articles du règlement ont été modifiés en vue d'assouplir les conditions d'admission au bénéfice de la retraite complémentaire et d'améliorer les prestations.

L'extension du régime se poursuit soit par voie d'adhésions individuelles des entreprises, soit en exécution d'accords paritaires et de conventions collectives, non seulement dans la métallurgie, mais encore dans l'industrie textile, le bâtiment, la chimie, les transports, le commerce et certaines industries alimentaires et diverses.

En application d'un accord signé le 2 juillet 1958 entre l'U.N.I.R.S. et la Caisse de retraites interentreprises (régime Renault), une institution commune C.R.I.-U.N.I.R.S. a été créée.

La Confédération générale du Travail (C.G.T.) a rejoint au conseil d'administration de l'U.N.I.R.S. les organisations professionnelles et syndicales fondatrices (C.N.P.F., C.F.T.C. et C.G.T.-F.O.).

Destinée « à assurer, par une compensation et une coordination étendues et par des règles financières adéquates, une sécurité plus grande dans la gestion des régimes de retraites » et une garantie meilleure de la pérennité des prestations, l'U.N.I.R.S. est le plus important des régimes de retraites complémentaires institués en faveur des salariés non-cadres.

Le 1^{er} octobre 1958.

DÉCEMBRE : MOIS DE LA PROPAGANDE

Avez-vous prévu la diffusion massive de notre numéro spécial ?

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA NOUVELLE LOI ÉLECTORALE

LE 23 et le 30 novembre, élections législatives. Une nouvelle loi électorale a été promulguée par le Gouvernement. On votera d'une manière différente en France métropolitaine et en Algérie. Le nombre de députés sera de 465 pour la métropole (au lieu de 544 dans l'ancienne assemblée) et de 70 pour l'Algérie et le Sahara.

I. France métropolitaine (et départements d'outre-mer : Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion.) Scrutin uninominal à deux tours

On vote pour un seul candidat (et non plus pour une liste). Le département est divisé en circonscriptions électorales (en principe : une circonscription pour 93 000 habitants). Dans chacune d'entre elles, est élu UN seul député.

Comment un candidat peut-il être élu ?

Au premier tour, s'il obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (et au moins un quart des électeurs inscrits, c'est-à-dire la moitié des voix, plus une.

Au second tour, la majorité relative suffit. Autrement dit, il suffit, pour être élu, d'avoir une voix de plus que le plus proche de ses

concurrents. (En cas d'égalité de voix, c'est le candidat le plus âgé qui est proclamé élu).

Un candidat ne peut pas se porter au second tour s'il n'a pas été candidat au premier tour et s'il n'y a pas obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. Il est donc interdit de présenter une candidature nouvelle entre les deux tours de scrutin.

Une nouveauté : les suppléants

En déposant sa candidature, le candidat doit indiquer le nom de son remplaçant éventuel qui siégera à l'Assemblée si le candidat élu devient ministre et doit donc abandonner son mandat de député, s'il démissionne pour toute autre raison... ou s'il meurt. Il n'y a donc plus d'élections partielles.

Le nom du suppléant figure sur le bulletin de vote, en caractères moins gros que celui du candidat.

Le cautionnement

Tout candidat doit verser un cautionnement de 100 000 francs. S'il n'obtient pas au moins 5 % des suffrages, le cautionnement demeure acquis à l'Etat.

II. ALGERIE

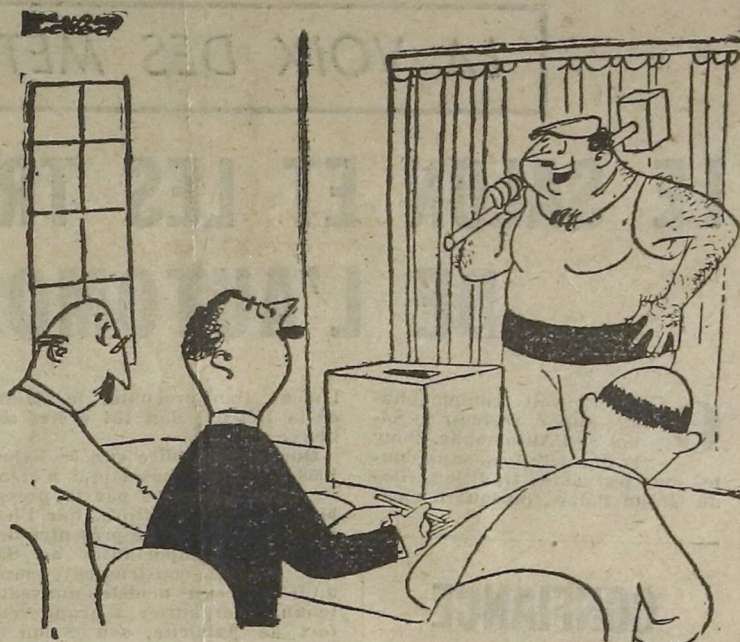
Scrutin de LISTE majoritaire à UN tour

Le scrutin a lieu au collège unique, ce qui veut dire qu'Européens et Musulmans votent pour les mêmes candidats.

Il y aura 66 députés dont 21 Européens et 45 Musulmans. Les départements ont été divisés en 18 circonscriptions. Chaque liste devra comprendre obligatoirement des Européens et des Musulmans suivant une proportion qui varie suivant les circonscriptions. (Exemple, à Alger : 2 Européens et 2 Musulmans ; à Oran : 3 Européens et 1 Musulman ; à Tizi-Ouzou, 1 Européen et 4 Musulmans, etc.)

Est élue la liste qui obtient le plus grand nombre de voix. Il n'est pas nécessaire qu'elle obtienne la majorité absolue.

Le SAHARA élira 4 députés : 3 pour le département des Oasis où sera appliqué le même système électoral qu'en Algérie ; 1 pour le département de la Saoura où sera appliqué le scrutin uninominal à un tour (un seul député élu à la majorité relative).



— JE VIENS VOTER, EN MASSE ! (Dessin d'Audibert)

UN EXEMPLE :

CIRCONSCRIPTION DE X...
56.000 électeurs inscrits. Votants : 49.777. Bulletins blancs ou nuls : 1.570. Suffrages exprimés : 48.207.

Majorité absolue : 24.104.

CANDIDATS :

Pierre	18.207
Jacques	1.703
Louis	7.421
Jean	4.303
Paul	8.395
Robert	6.774
René	2.403

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il faut procéder à un deuxième tour de scrutin qui a lieu le dimanche suivant. Pour être candidat, il faut l'avoir été au premier tour.

Mais Jacques et René qui ont obtenu moins de 5 % des suffrages exprimés (5 % de 48.207 = 2.410) ne peuvent pas se représenter.

Les autres peuvent se représenter, mais ils ne le font pas tous. Certains d'entre eux peuvent « se retirer purement et simplement ». D'autres, par contre, « se désistent » pour un candidat mieux placé qu'eux et invitent leurs électeurs à voter pour lui.

Ici, on peut envisager deux hypothèses : tous les candidats, autres que Pierre, se désistent pour Paul, le mieux placé d'entre eux. C'est le type de l'élection « bloc contre bloc ». Il n'y a plus que deux candidats en présence.

Ou bien, plusieurs candidats se maintiennent... trois, par exemple (c'est un cas assez fréquent), c'est le type de l'élection dite « triangulaire ».

PREMIER CAS

Pierre	21.000
Paul	25.000

Paul est élu à la MAJORITE.

DEUXIEME CAS

Pierre	20.000
Paul	19.500
Robert	8.800

Pierre est élu à la MAJORITE RELATIVE.

Calendrier des prochaines opérations électorales

- 3 novembre : Ouverture de la campagne électorale. Durée : 3 semaines.
- 23 novembre : Premier tour des élections législatives en métropole et en Algérie.
- 30 novembre : Deuxième tour des élections. Seront élus le ou les candidats ayant obtenu la majorité relative (le plus de voix).
- 14 décembre : Election du Président de la République.
- 5 février : Démarrage des nouvelles institutions. Fin des pouvoirs exceptionnels.

PLUS QUE JAMAIS C'EST L'HEURE DE LA PROPAGANDE

Décembre sera pour tous les militants une occasion unique de faire de la propagande avec notre numéro spécial de fin d'année

MAGAZINE - VARIÉTÉS

Le bloc-notes du curieux

Chauffage... à l'uranium

L'approche de l'hiver pose à nouveau le problème du chauffage, au charbon, au mazout ou au gaz. Sait-on qu'en Suède un faubourg de Stockholm de 30.000 habitants va être chauffé... à l'uranium ?

Un puissant réacteur nucléaire a été en effet installé dans le voisinage, emprisonné dans une colline rocheuse. C'est grâce à l'eau chauffée à 100 degrés par le réacteur (et soigneusement contrôlée) qui sera envoyée jusqu'aux radiateurs domestiques par des canalisations, dans les foyers de ce faubourg suédois pourrout se prémunir contre le froid intensif régnant en ce pays et avoir des maisons chaudes et accueillantes.

Mais d'autres villes suédoises doivent être chauffées progressivement à l'uranium. Il faut ajouter que de vastes gisements de ce minéral ont été découverts dans le sous-sol suédois.

L'atome au service du confort ménager, voilà certes un programme séduisant !

L'industrie du disque

L'industrie du disque est en pleine ascension. Voici, en effet, quelques chiffres de production. En 1955, il est sorti de usines françaises 15.700.000 disques ; en 1956, ce chiffre a atteint 18.500.000. En 1957, la production s'est élevée à 34.500.000.

En 1958 cependant, on a enregistré une diminution des ventes de 20 %. On note à ce sujet que la taxe à la valeur ajoutée est passée du 31 juillet 1957 au 1^{er} août 1958 de 9,75 % à 27,50 %.

La France possède par ailleurs l'usine de disques la plus moderne d'Europe. A Louviers, dans l'Eure, a été construite une usine où les machines les plus perfectionnées débitent les enregistrements au rythme d'un disque toutes les quarante secondes.

La télévision

concurrente du cinéma ?

Le développement de la télévision est-il de nature à contrarier l'existence du cinéma ?

L'Angleterre connaît en tout cas en ce moment une grave crise

cinématographique. Cela se traduit par quelques chiffres.

Le nombre des spectateurs, qui était de 1.514 millions en 1948 est passé à 915 millions en 1957, soit une désaffection pour les « salles obscures » de 599 millions de spectateurs.

C'est l'entreprise la plus importante du Cinéma britannique, le Groupe Rank, qui tire le signal d'alarme. En ce qui le concerne, en effet, ses bénéfices ont diminué, durant l'année 1957-1958, de 3 millions de livres. Quant au nombre des clients dans les cinémas de son groupe qui diminuait de 7 % au début de l'année, il baissait de 41 % en fin d'année.

Les intéressés incriminent les impôts et la télévision, mais aussi les moyens mécaniques tels que aspirateur, machine à laver, scooter et auto.

La vérité, toutefois, pourrait être moins prosaïque et plus complexe que tout cela.

La modernisation des campagnes

Tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes paysans. C'est ainsi, par exemple, que

dans les communes rurales, 42 % seulement des ménages ont à leur disposition l'eau courante, 8 % ne sont pas encore desservis par l'électricité (ce pourcentage s'élève à 20 pour le département de la Corse). Plus de 50 % ne disposent pas de W.C. et 9 % seulement d'un cabinet de toilette ; 6 % à peine ont une installation d'eau chaude et 6 % une salle de bains et une douche.

En ce qui concerne les adductions d'eau, à la fin du deuxième plan, 10 millions de paysans français n'étaient pas desservis par l'alimentation en eau potable.

La vétusté de nos abattoirs est une autre manifestation du retard considérable des équipements collectifs agricoles : 71 % des abattoirs publics ont été construits avant 1914, moins de 5 % ont été construits ou modernisés depuis 1944. 152 abattoirs publics seulement soit 10 % sont dotés de chambres froides, 341, ont un système d'épuration des eaux raccordé à un réseau d'égouts.

Pourquoi payer plus cher ?



LE RADIATEUR MOBILE

GAMA

LE PLUS MODERNE DES RADIATEURS AU GAZ BUTANE EST VENDU SEULEMENT

13900^F

+ T.L.

GAMALUX
Cet appareil est muni d'un dispositif contrôleur d'atmosphère

17700^F

Pour plus de sécurité il est équipé d'un système de sécurité à double action. Fournisseur non autorisé dans le prix de 77.700 F.

NOTE : QUINCAILLERIES, CHAUFFAGE, ETC...
DOCUMENTATION GRATUITE A :
S-GAMA LES GRAVES-CUSSET (ALLIER)
TEL : VICHY 37-46

LE SALON ET LES TRAVAILLEURS DE L'AUTOMOBILE

OCTOBRE voit, comme chaque année, se tenir le Salon de l'Automobile. Pour la dernière fois, sans doute, sous les voûtes traditionnelles du Grand Palais, puisque norma-

CONFIANCE A LA C.F.T.C.

AUX VISSERIES DE FOURMIES (Nord)

Délégués du personnel

LA C.F.T.C. vient d'obtenir un magnifique succès à deux élections :

C.G.T. : moyenne de voix obtenues = 113,83 soit 51,87 %.

C.F.T.C. : moyenne de voix obtenues = 95,33 soit 44,44 %.

La C.G.T. a 3 élus et la C.F.T.C. a 3 élus également.

En 1956, la C.G.T. avait obtenu 70,15 % des voix et 5 élus, la C.F.T.C. avait eu 25,51 % des voix et 1 élu.

Comité d'entreprise

C.G.T., moyenne de voix obtenues : 121 soit 53,30 %.

C.F.T.C., moyenne de voix obtenues : 87,75 soit 38,21 %.

La C.G.T. a 2 élus, la C.F.T.C. a 2 élus.

En 1956, la C.G.T. avait obtenu 73,17 % des voix et 3 élus, la C.F.T.C. avait obtenu 24,52 % des voix et 1 élu.

Il y a donc eu un progrès considérable de la C.F.T.C.

AUX ETABLISSEMENTS TURBOMECA - BORDES (Basses-Pyrénées)

Elections pour les délégués du personnel

LA C.F.T.C. obtient 2 élus avec 238 voix et 237 voix sur 938 votants (1.091 inscrits, 24 bulletins nuls). La C.G.T. obtient 5 élus (601 à 597). F.O. n'a eu aucun élu (73 voix).

Dans le collège techniciens et agents de maîtrise, la C.F.T.C. a un élu avec 60 voix, F.O. n'a eu aucun élu (73 voix).

Dans le collège cadres, la C.F.T.C. enlève le siège (73 voix sur 77 votants).

AUX FORGES D'HENNEBONT

LES élections au Comité d'entreprise viennent d'avoir lieu aux Forges d'Hennebont.

La C.F.T.C. a obtenu 422 voix (35 % des suffrages exprimés) et gagne un siège en ayant 2 élus (en 1956, elle avait obtenu 403 voix et 30 % des suffrages).

La C.G.T. a eu 789 voix et 65 % des suffrages alors qu'elle avait 982 voix en 1956 et 70 % des suffrages à cette époque.

L'action tenace et la compétence des camarades de la C.F.T.C., dans une situation difficile, a donc eu des résultats positifs et a gagné la confiance d'un plus grand nombre de travailleurs.

A. S. G. F. SOUGLAND-HIRSON

AUX élections pour les délégués du personnel, la C.F.T.C. a obtenu une moyenne de 124 voix (C.G.T. 122,8) et 3 élus (C.G.T. : 2 élus).

Le Gérant : J. LANNES

Imprimerie spéciale de « LA VOIX DES MÉTAUX » 5, rue du Cornet, Le Mans

lement, l'an prochain, le Palais de la Défense doit lui prêter ses lieux.

Que peut-on dire sur ce Salon 1958 ? Peu de choses, qui n'aient été dites et redites par la presse bien avant l'ouverture. Car l'habitude n'est plus de présenter des nouveautés importantes au Salon, chaque constructeur, lorsqu'il sort un modèle nouveau, tenant à organiser à grand renfort de publicité, son Salon à lui.

Soulignons néanmoins, chez les constructeurs français :

— A la Régie RENAULT, la Dauphine « FLORIDE » pouvant être équipée du moteur Gordini,

— L'Aronde « P. 60 » de SIMCA, destinée à concurrencer plus nettement la Dauphine,

— chez BERLIET, le moteur DIESEL Polycarburant destiné au Sahara.

Que laisse augurer ce 45^e Salon, pour les travailleurs de l'Automobile ? Crainte ou espoir ?

Si l'on tient compte seulement d'un certain nombre de données, tout paraît marcher normalement, dans de bonnes conditions.

La production automobile française — tous véhicules — qui était, pour le premier semestre 1957 de 473 119 est passée à 589 579 pour la même période de 1958 soit une progression de près de 23 %. Pour les voitures particulières seulement, augmentation plus importante encore : de 365 497 unités pour les six premiers mois 1957 la production est passée à 478 604 soit un accroissement de plus de 31 %.

Sur le plan exportation, les chiffres sont aussi probants et montrent les efforts faits — à l'exception de CITROEN — par les firmes françaises : 167 245 voitures particulières exportées à l'étranger et outre-mer le premier semestre 1958 contre 122 188 lors des six premiers mois de 1957.

Les situations financières des entreprises automobiles tels que l'ont exprimé les bilans 1957, sont florissantes : chiffres d'affaires, bénéfices sont en hausses appréciables.

L'industrie automobile est l'une des industries dans laquelle la productivité s'est le plus accrue. N'est-il pas vrai que les effectifs employés n'ont augmenté que de 20 % depuis 3 ans alors que la production est d'environ 50 % supérieure ? Des investissements se réalisent, des usines nouvelles se créent — l'usine de Cleon de la Régie Renault — des installations de plus en plus modernes sont mises en place.

Mais si tout cela prête à l'espoir, une observation plus attentive, et une analyse plus complète font surgir des craintes.

Le Salon, a dit la presse, a marqué, différemment des autres années, une certaine austerité, moins de dépenses somptuaires. « Les carnets de commandes sont en baisse. Les délais de livraison sont de beaucoup réduits. »

Suffit-il de dire que l'inquiétude existe chez les constructeurs dans l'attente du Marché commun qui bientôt fera ses premiers pas ? Il semble que le problème est beaucoup plus vaste.

Produire des véhicules n'est pas le plus difficile, il faut vendre et pour vendre des acheteurs sont nécessaires.

Les constructeurs ont raison de faire de gros efforts à l'exportation, ils ont raison de s'équiper, de se moderniser pour être « compétitifs » à l'échelle mondiale. Que l'entrée en vigueur du Marché commun accélère le processus, nul n'en doute, car chacun voudra être le mieux placé possible. Celui des 3 « grands » américains non encore ancré en Europe, Chrysler, ne vient-il pas de s'y implanter par Simca, où il sera vraisemblablement majoritaire avant longtemps.

Mais, exporter, que ce soit dans le cadre du marché européen ou sur un marché plus vaste, peut-on dire que cela résoudra le vrai problème de la vente des automobiles ?

Bien loin de là, et rien ne sera solutionné tant que dans chaque pays, tant que dans notre pays, des clientèles nouvelles de l'automobile ne naîtront pas, tant que des pouvoirs d'achat resteront aussi bas.

Il est une clientèle massive, celle des travailleurs de nos usi-

nes, de nos bureaux, qui aspire à « sa voiture ». Que le pouvoir d'achat augmente, que les conditions de vie s'améliorent et aucun risque de récession et de crise ne pourra peser sur les industries.

Pas de palliatifs, car dans les luttes forcées que se livrent actuellement les industriels de l'automobile, les travailleurs ne seront que perdants, car qui se réjouirait d'une « victoire » de telle ou telle firme alors que ce serait au prix d'un chômage dans telle ou telle autre, de France ou d'ailleurs.

Plus que jamais donc, les travailleurs de l'Automobile, au moment du Salon ont à accentuer leurs luttes contre l'avenir sombre qui risque d'être le leur.

— Lutte pour des salaires et un pouvoir d'achat croissant,

— Lutte pour des conditions de travail moins inhumaines, profitant de l'évolution des techniques,

— lutte pour la défense des libertés et des droits syndicaux menacés constamment — et là il faut une fois de plus dénoncer notamment les directions Simca, Citroën,

— lutte pour une « organisation » de l'industrie automobile, dans le cadre d'un plan véritable évitant certains aspects d'une concurrence qui ne peut que conduire à la catastrophe.

Des accords conclus les années précédentes arrivent à échéance dans les prochains mois.

Vigilance et action soutenue existeront chez les travailleurs pour savoir amener à la conclusion d'accords valables et une fois de plus les yeux seront tournés vers Renault où expire en décembre l'accord « fantôme » renouvelé en 1957 par les seules organisations F.O., Indépendants, C.G.C.

Georges RAIMBAULT.

DANS LES UNIONS C.F.T.C. - MÉTAUX

NOTRE camarade Tequi vient de prendre les fonctions de secrétaire général à l'Union Parisienne des syndicats C.F.T.C. de la Métallurgie.

Tequi, qui était jusqu'ici président de l'U.P.S.M., travaille à la S.N.E.C.M.A. et est responsable de la Branche Aéronautique. Par ailleurs, Gilbert Declercq a été élu secrétaire général de l'U.D. de Loire-Atlantique. Il quitte donc son poste de permanent Métaux, dans lequel il a fait preuve d'exceptionnelles qualités.

Pierre Evain le remplacera dans ses fonctions de secrétaire de l'Union Métaux de Nantes. Nous souhaitons bonne chance et bon travail à ces nouveaux responsables.

CONGRÈS FÉDÉRAL

DU fait de la fixation du premier tour des élections générales le 23 novembre, notre Congrès fédéral se trouve de nouveau reporté.

Les syndicats seront informés, dans les jours qui viennent, de la date définitive et des dispositions pratiques.



Chacun doit avoir le droit de travailler et de vivre

SUITES DE LA PAGE 1 - SUITES DE LA PAGE 1 -

EDITORIAL

Indépendance : OUI ; Indifférence : JAMAIS

tés. Ce qui a conduit la IV^e République à la catastrophe, c'est que l'on a vécu dans le mensonge... Il apparaît que l'on reprend le même chemin. On veut faire une bombe atomique française... — bâtir beaucoup de logements,

— élever le niveau de vie des Algériens,

— faire des écoles, des usines, etc.

Les projets tendant à élever le niveau de vie des Français et des Algériens répondent à nos objectifs permanents... Mais nous demandons qu'on nous fasse connaître la facture, qu'on nous dise aussi qui va payer...

Voilà ce qui nous intéresse. Va-t-on faire payer ceux qui en ont les moyens ou, par l'augmentation des prix, les impôts, faire payer à nouveau les classes laborieuses ? Nous sommes pour le progrès, nous n'avons jamais refusé les sacrifices, mais nous refusons de travailler et de payer quand d'autres s'enrichissent !

Le Gouvernement dispose pendant quatre mois de pouvoirs exceptionnels.

Nous ne nous arrêterons pas aux discours et intentions. Ce qui comptera, comme par le passé, ce seront les actes et les décisions.

— Près de dix mille métallos ont perdu leur emploi depuis trois mois... Que va-t-on faire pour eux et pour tous ceux qui chômeront dans les prochains mois ?

— Le coût de la vie poursuit sa hausse, lente mais certaine. Quelles seront les mesures prises pour la bloquer ?

— La chasse aux militants syndicaux se poursuit. Nous sommes intervenus auprès de ce gouvernement, comme des autres. Nous savons que des textes sont prêts depuis des mois. L'immobilisme va-t-il se poursuivre aussi en ce domaine ?

Nous n'allongerons pas la liste des problèmes à régler... La défense des travailleurs et des libertés indispensables est au centre de nos préoccupations.

Nous jugerons sur pièces l'attitude du gouvernement et du patronat. Et en cela nous serons des syndicalistes indépendants à l'égard des partis politiques, mais non indifférents à la politique, c'est-à-dire à l'intérêt général.

Eugène DESCAMPS.

CONTRE L'ATTENTISME

Nos syndicats, et la Fédération elle-même, ont agi et continuent d'agir auprès des employeurs, des élus, des autorités publiques, de l'opinion pour lutter contre les licenciements en cours ou ceux prévisibles dans l'avenir.

La Fédération participera activement aux négociations en cours avec le patronat en vue de réaliser une véritable assurance-chômage qui permette le maintien de la rémunération ouvrière en cas de chômage total ou partiel.

De même, des actions doivent être entreprises pour défendre le pouvoir d'achat par l'augmentation des salaires réels.

Les travailleurs ne doivent pas faire les frais d'une politique économique attentiste qu'ils n'ont pas voulue. N'ayant eu que les miettes de l'expansion, ils ne veulent pas aujourd'hui supporter seuls les risques d'une situation qui leur a été imposée.

Plus que jamais, l'heure est à la vigilance et à l'action.

(1) Au moment où nous écrivons, nous ne possédons pas encore les chiffres de juillet.

Avez-vous prévu dans votre planing d'année la diffusion massive du **MAGAZINE EN COULEURS DE DÉCEMBRE ?**